



**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**

**Mémoire sur la réforme électorale au Canada**

***Adaptation régionale d'un Scrutin Préférentiel, Proportionnel et  
Acirconscriptionnel (SPPA)***

**Stéphane Rouillon, B.Ing., M.Sc.A., Ph.D.**

**Expert en modélisation de modes de scrutin selon la cour supérieure du Québec  
Membre du comité-expert pour l'avis sur « Les modalités d'un mode de scrutin mixte  
compensatoire » du Directeur Général des Élections du Québec.**

6 octobre 2016.

## Sommaire :

Plusieurs politicologues proposent des alternatives pertinentes au mode de scrutin actuel. Sans critiquer ces systèmes qui constituent des améliorations, il est possible de construire un nouveau mode de scrutin qui réponde à tous les critères recherchés: l'adaptation régionale d'un Scrutin Préférentiel, Proportionnel et Acirconscriptif (SPPA).

Essentiellement, la fonction d'une élection évolue historiquement pour devenir un exercice de représentation. Le présent mémoire décrit un mode de scrutin permettant de préserver les forces relatives des diverses opinions tout en répondant aux principes avancés par la Chambre des communes :

- Efficacité et légitimité : le scrutin proposé traduit de façon juste la volonté exprimée des Canadiens en réduisant les distorsions lors de l'élection des représentants. De plus, l'option de la "béquille" décrite plus loin généralise un procédé de stabilisation de la chambre utilisé en Grèce afin de garantir un gouvernement minoritaire stable dans le pire des scénarios;

- Participation : le scrutin proposé encourage le vote et la participation au processus démocratique. Le processus de ralliement utilisé dans les courses à la chefferie engendre un minimum de respect et de collaboration entre les candidats qui défendent des opinions semblables afin de récupérer le support d'un opposant éliminé à un tour précédent. La finalité proportionnelle du scrutin protège la représentation des petits partis et encourage la participation de leurs supporters. La possibilité d'influencer le résultat en votant simplement "Aucun" permet aussi aux électeurs d'indiquer que tous les candidats qui leur sont proposés ne conviennent pas. Cet élément a déjà été utilisé lors d'élections présidentielles en Amérique du sud et en Europe de l'est. Le vote de tous les électeurs a un poids égal.

- Accessibilité et inclusion : le scrutin proposé favorise l'accès par tous les électeurs admissibles, peu importe leur condition physique ou sociale. En effet, le bulletin de vote proposé supporte la mécanique actuelle en ne présentant qu'un candidat par parti et en permettant de voter simplement par un "X".

- Intégrité : le scrutin proposé est compatible avec la diffusion publique et électronique de tous les bulletins et de toutes les étapes du dépouillement. Un bris d'égalité équiprobable et reproductible permet de répéter le processus afin d'obtenir le même résultat à chaque dépouillement. Les délais de dépouillement seraient semblables à ceux vécus actuellement.

- Représentation locale : le scrutin proposé assure une représentation régionale. L'agglomération de sièges en régions permet de conserver une représentation territoriale. La couverture géographique de celle-ci est différente de la représentation municipale et ne fait donc pas double-emploi.

Voici la description des 5 éléments qui composent le scrutin suggéré.

## 1- Le bulletin préférentiel ou ordinal est employé. Le vote classique ("X") est supporté.

Le bulletin préférentiel permet à un électeur de voter pour plusieurs tours de scrutin, en une seule visite au bureau d'élection. Exemple d'un bulletin de vote:

### Comté n°4

Candidat A	
Candidat B	3
Candidat C	1
Candidat D	
Candidat E	2
Aucun	

Dans l'exemple ci-dessus, l'électeur contribue à la représentation du comté n°4 en séparant tout d'abord les candidats acceptables (B, C et E) des candidats indésirables (A et D). Il ordonne ensuite selon ses préférences les candidats acceptables: notre électeur vote pour le candidat C et indique qu'il accepterait de se rallier au candidat E si C n'est plus disponible, puis au candidat B si ni C ni E ne sont disponibles. Une case "Aucun" permet à l'électeur qui juge tous les candidats indésirables d'exprimer clairement son opinion. Cela permet de séparer le vote de l'électeur qui veut voter "Aucun", du vote d'un électeur incapable de voter. Un simple "X" sera considéré comme un premier choix. Le geste de l'électeur est simple, facile à effectuer et clair à interpréter.

## 2- Le dépouillement suit le système de course à la chefferie avec ralliement.

Ce système est aussi appelé vote alternatif ou "*Instant Runoff Vote*" (IRV). A chaque tour, le vote de l'électeur est attribué au premier candidat encore en lice de son bulletin de préférences: le candidat de plus faible suffrage est alors éliminé. Au tour suivant, les votes en faveur de ce candidat sont redistribués, jusqu'à ce qu'un seul candidat ne reste dans la course. Chaque électeur ne vote qu'une seule fois pour la représentation finale. Au bilan, son vote est attribué au dernier candidat auquel il a accepté de se rallier. Exemple du comté n°4:

### 1er Tour

Candidat A	32%	
Candidat B	29%	
Candidat C	17%	
Candidat D	14%	
Candidat E	2%	====> Candidat E est éliminé
Aucun	6%	====> 6% de votes « Aucun » au final

### 2ème Tour

Candidat A	32%	
Candidat B	30%	
Candidat C	17%	
Candidat D	14%	====> Candidat D est éliminé
Aucun	7%	====> 7%-6% = 1% pour le Candidat E au final

### 3ème Tour

Candidat A	33%	
Candidat B	34%	
Candidat C	17%	====> Candidat C est éliminé
Aucun	16%	====> 16%-7% = 9% pour le Candidat D au final

### 4ème Tour

Candidat A	42%	
Candidat B	39%	====> Candidat B est éliminé
Aucun	19%	====> 19%-16% = 3% pour le Candidat C au final

### 5ème Tour

Candidat A	54%	====> 54% pour le Candidat A au final
Aucun	46%	====> 46%-19% = 27% pour le Candidat B au final

<u>Bilan final:</u>	Candidat A	54%
	Candidat B	27%
	Candidat C	3%
	Candidat D	9%
	Candidat E	1%
	Aucun	6%

L'électeur décrit au Point 1 vote pour le candidat C lors des trois premiers tours. Au quatrième tour, le candidat C (son 1er choix) étant éliminé, et le candidat E (son 2ème choix) étant déjà éliminé à un tour précédent, notre électeur est parmi les 5% (39%-34%) qui se rallient au candidat B (son 3ème choix). Au dernier tour, notre électeur refuse de se rallier au candidat A et vote donc au bilan final pour B comme 27% de l'électorat.

En cas d'égalité en dernière place lors d'un tour, chaque scénario est effectué et la moyenne des résultats est retenue au bilan final. Nous généralisons simplement la méthode IRV pour produire, dans chaque comté, des taux d'approbation comme résultats.

### **3- La représentation proportionnelle est optimale.**

A ce stade, aucun élu n'est encore décidé. Examinons un exemple de bilans pour tous les comtés d'une région (on suppose 10 comtés). On suppose 5 partis et 4 candidats indépendants. La dernière colonne indique pour chaque parti la moyenne de ses suffrages sur tous les comtés:

Parti \ Comté	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	Moyenne
Parti A	52	6	85	54	6	12	34	39	33	24	34,5
Parti B	13	32	6	27	19	12	17	32	31	0	18,9
Parti C	9	51	0	3	9	20	19	7	1	22	14,1
Parti D	4	0	2	9	11	22	3	10	23	14	9,8
Parti E	1	0	0	1	4	4	3	2	4	6	2,5
Indépendant	0	0	0	0	46	21	10	0	0	23	10
Aucun	21	11	7	6	5	9	14	10	8	11	10,2

A) On calcule d'abord le nombre de sièges de chaque parti.

10 sièges doivent être distribués à la proportionnelle. On calcule le pourcentage de votes équivalent à un siège dans cette région en retirant les votes "Aucun":  $100\% - 10,2\% = 89,8\%$  pour 10 sièges, soit  $8,98\%$  par siège. Les 4 candidats indépendants sont traités individuellement. On attribue les sièges par parti en minimisant l'erreur de représentation, i.e. l'écart entre le nombre de sièges équivalent au suffrage  $x_i$  et le nombre de sièges alloués  $s_i$ .

Dans notre cas:	$x_i$	vs	$s_i$
Parti A :	$34,5\% / 8,98\% = 3,84$	vs	4 élus
Parti B :	$18,9\% / 8,98\% = 2,1$	vs	2 élus
Parti C :	$14,1\% / 8,98\% = 1,57$	vs	2 élus
Parti D :	$9,8\% / 8,98\% = 1,09$	vs	1 élu
Ind S.5 :	$4,6\% / 8,98\% = 0,51$	vs	1 élu
Parti E :	$2,5\% / 8,98\% = 0,28$	vs	0 élu
Ind S.10 :	$2,3\% / 8,98\% = 0,26$	vs	0 élu
Ind S.6 :	$2,1\% / 8,98\% = 0,23$	vs	0 élu
Ind S.7 :	$1\% / 8,98\% = 0,11$	vs	0 élu

On obtient 4 élus par Parti A, 2 élus pour le Parti B, 2 élus pour le Parti C, 1 élu pour le Parti D, et un indépendant (S.5). L'erreur de représentation est minimale et de l'ordre d'un siège.

B) Les sièges d'un parti sont attribués aux candidats ayant obtenu les meilleurs résultats finaux.

Présentés en ordre décroissant de suffrages, dans l'exemple précédent:

Les élus du parti A sont ses candidats aux sièges n°3 (85%), n°4 (54%), n°1 (52%) et n°8 (39%).

Les élus du parti B sont ses candidats aux sièges n°2 (32%) et n°8 (32%).

Les élus du parti C sont ses candidats aux sièges n°2 (51%) et n°10 (22%).

L'élu du parti D est son candidat au siège n°9 (23%).

L'indépendant du siège n°5 (46%) est élu.

Composition de la représentation régionale:

Parti A: Candidats n°1, n°3, n°4 et n°8.

Parti B: Candidats n°2 et n°8.

Parti C: Candidats n°2 et n°10.

Parti D: Candidat n°9.

Indépendant n°5.

Les comtés n°2 et n°8 produisent 2 élus chacun et les comtés n°6 et n°7 aucun. Bien que ce soit l'exception, il peut donc y avoir aucun ou plusieurs élus pour un même comté. L'exemple montre comment le modèle peut répondre aux pires distorsions. Les comtés sans représentant sont souvent ceux où les électeurs refusent de se rallier ou votent « Aucun ».

#### **4- Une "béquille" est employée pour parer aux gouvernements instables.**

Plutôt que d'exiger des coalitions tripartites éphémères tel qu'il est parfois reproché aux modèles proportionnels, la "béquille" est proposée en option aux gouvernements minoritaires. En considérant invariant le produit (nb de députés x durée du gouvernement), le parti gagnant peut récupérer le minimum de candidats défaits nécessaire pour obtenir une quasi-majorité (50% ou 50%-1) , en réduisant la durée maximale de son mandat. Les élus par récupération obtiennent le même statut que les autres. L'option de la "béquille" n'est disponible qu'en cas d'élection générale. Avec cette option on s'assure d'obtenir un gouvernement de coalition bipartite.

Le chef du parti gagnant a le choix de former une coalition pour un plein mandat (4 ans), ou d'appliquer la "béquille". Dans ce dernier cas, le parti récupère ses meilleurs candidats défaits. Si on augmente le nombre de députés du parti gagnant de 1/4, on réduit d'autant la durée du mandat. La durée maximale du mandat et le nombre de sièges au parlement sont alors fixés jusqu'à la prochaine élection générale. Les élections complémentaires utiliseraient une méthode de compensation comparable à celle du modèle mixte compensatoire allemand.

#### **5-L'assignation des candidats et des électeurs ne permet pas de favoritisme dans la région.**

Dans une région, puisque la circonscription n'est plus une référence, il devient possible de choisir d'autres critères pour rassembler les adversaires sur un même bulletin. En permettant à chaque parti de confronter son "spécialiste" à celui du parti au pouvoir, chaque comté devrait engendrer des débats qui lui sont particuliers. Par exemple, le critique de l'opposition officielle en santé, médecins et infirmières candidats de tierces partis pourraient tous briguer le comté de l'actuel Ministre de la santé.

En ordre chronologique, voici comment on pourrait produire pour chaque comté le bulletin des adversaires d'un même comté. Tout d'abord, le parti au pouvoir publie le nom des candidats de la région. En effet, le parti au pouvoir doit être prêt à défendre ses politiques contre quiconque. En ordre de suffrages décroissants aux dernières élections, chaque parti oppose ses candidats aux candidats déjà présents. L'opposition officielle oppose donc un adversaire à chacun des candidats du parti au pouvoir, comté par comté. Puis le troisième parti propose un candidat dans chaque comté en connaissant la paire à affronter, et ainsi de suite... Après tous les candidats de partis officiels, les candidats indépendants peuvent se présenter. Chaque comté ne présente qu'un seul candidat par parti politique comme dans le système actuel.

Supposons que la région doivent combler 10 sièges. Votre date de naissance (seulement le jour et le mois) permet de désigner le comté pour lequel vous voteriez. Chaque comté représente ainsi un échantillon équivalent de la population. Chaque siège représente un échantillon de l'électorat né parmi près de 36,5 jours consécutifs du calendrier. Les comtés d'une même région comprennent alors les mêmes proportions d'hommes, de femmes, de francophones, d'anglophones, de jeunes, de catholiques, d'habitants de zone rurale ou de tout autre groupe caractéristique de la région. Entre chaque élection, on peut très facilement rééquilibrer la taille de l'électorat attribué à chaque comté en utilisant une règle lexicographique sur les noms de familles des votants pour les jours d'anniversaire délimitant les comtés.

Après avoir assigné toutes les candidatures, les comtés et donc les électeurs sont assignés au hasard aux bulletins définis précédemment. Puisqu'il n'y a pas de lien particulier entre un candidat et son électorat, il ne peut y avoir de promesses ou de gestes de favoritisme en échange de votes. Dans ce cas, un élu qui défend les intérêts d'une classe de travailleurs ou d'un groupe quelconque le fait forcément par conviction et non par intérêt. Avec n'importe quelle représentation géographique, on accuse toujours - à tort ou à raison - les députés de la région de prêcher pour leur paroisse.

Devant des échantillons équivalents de la population, un candidat est alors encouragé à exprimer ses rares divergences avec la ligne de parti car il est en compétition avec ses confrères. Les fluctuations de suffrages entre les candidats d'un même parti ne mesurent plus les penchants entre circonscriptions, mais plutôt les nuances de positions et de priorités recherchées par la population.

### **Conséquences sur les comportements et implantation.**

Le système électoral résultant de ces 5 éléments est préférentiel, proportionnel et sans circonscription à l'intérieur d'une région. En conséquence, les résultats devraient mieux représenter la volonté des électeurs en réduisant les effets du hasard et de la partisanerie. En outre, ce système est tout aussi adaptable pour une élection complémentaire.

Lors de la campagne électorale, les débats ont lieu sur une base globale, les idées des quatre coins de la région s'affrontent. L'électeur n'a qu'à suivre les débats pertinents à son comté à travers les médias. Il peut aligner son vote sur les positions et les sujets débattus par les chefs ou les candidats de son comté. Il peut aussi nuancer sa position en utilisant le bulletin préférentiel.

Cet élément permet à l'électorat de prioriser non-seulement les positions qu'ils désirent chez les candidats mais aussi de prioriser les enjeux entre eux. Les gens sont ainsi en mesure d'envoyer à la Chambre des communes plusieurs personnes qui ont des positions différentes sur un sujet que tous considèrent prioritaire et d'identifier les sujets sans intérêts. L'élection révèle l'expression populaire de la priorisation de tous les sujets abordés par les candidats : du rôle du Canada à l'ONU, de la légalisation de la marijuana, de la monarchie, de la couleur de la margarine, du port du hijab, des paradis fiscaux,... Tous les sujets (libre-échange, pro-vie/pro-choix, souveraineté, ...) et plusieurs nuances sont alors disponibles: l'électorat peut exprimer ses priorités. Un électeur peut aussi signifier que tous les candidats qu'on lui propose sont mauvais en votant "Aucun". Une élection revient alors à effectuer une multitude de petits sondages sur différents sujets alors qu'avec le système actuel, le débat tourne souvent autour d'un sujet unique.

Grâce à la mécanique de ralliement (Point 2), ce système électoral résiste à une division artificielle du vote en faveur d'une des options suggérées, tout en permettant à toutes les nuances d'être présentées. Le vote préférentiel combiné à la formule de ralliement permet d'opposer puis de regrouper toutes ces philosophies. Une multitude de candidats est donc souhaitable sans être nuisible. C'est la population qui décide des idées qui méritent une représentation. Précisément, la représentation proportionnelle du modèle suggéré permet de conserver des candidats

indépendants et la "béquille" assure de produire une coalition viable ou un gouvernement minoritaire stable.

Ce modèle réduit aussi un travail récurrent: le découpage des circonscriptions qui constitue souvent un objet de discordes entre les partis. Seule la délimitation des régions devrait être revue périodiquement. En outre, en attribuant les comtés au sort dans chaque région, on peut éviter que ce soit toujours les mêmes électeurs qui choisissent ou refusent un futur Premier Ministre.

Chaque candidat obtiendrait l'opportunité de se faire élire grâce à la qualité de ses idées et de son discours, non par sa capacité à favoriser son électorat ou par l'arbitraire du hasard électoral (la circonscription où il se présente, la présence d'indépendants ou d'autres partis divisant le vote). En conséquence, ce mode de scrutin devrait permettre d'assainir les comportements en politique. Tous les votes des électeurs comptent, directement à travers la représentation proportionnelle et à chaque tour de dépouillement pour désigner le dernier candidat. Il n'y a plus de comtés Z (gagnés d'avance ou sans espoir) où le vote de certains électeurs ne fait aucune différence. Par rapport au modèle proportionnel par scrutin de liste, avec le modèle suggéré, c'est l'électorat qui forge la liste selon ses propres critères en votant pour des candidats: on évite ainsi l'élection imparable des premiers de liste.